
Contenu fiche OPTIGEDE

Broyage des déchets verts pour le réutiliser localement



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

Caractéristiques

Travail avec les communes du territoire afin d'identifier avec eux un lieu de stockage éphémère des déchets verts pour les habitants de la commune et définir un jour où, à l'aide d'un broyeur sur remorque, un agent de la CCSB vient broyer les déchets verts. En parallèle du broyage, une sensibilisation des habitants au bon usage de ce dernier, à l'interdiction des brûlages et un accompagnement afin de considérer les végétaux comme une ressource et non comme un simple déchet est effectuée par la chargée de mission prévention des déchets de la CCSB.

Description du contexte de l'action

Cette action a été possible grâce à l'AAP Déchets verts 2016 de l'ADEME et la Région Sud qui a permis de subventionner l'achat d'un broyeur et du temps de travail d'un agent pendant une année. L'achat par la Communauté de Communes d'un broyeur était l'occasion de sensibiliser les habitants et de leur donner une solution de transformation de leurs déchets verts et de récupération des éléments broyés en vue d'enrichir leurs composteurs individuels ou pour le paillage. Cet achat allait de pair avec la mise en place de composteurs collectifs mis en place par la CCSB, également être nourris avec ce broyat.

Ce broyeur est propriété de la Communauté des Communes. Les employés intercommunaux, formés à son utilisation, se rendaient à la demande dans les villages pour broyer au plus près des habitants (éviter des aller-retours en déchetterie). Ces actions de broyage étaient à destination aussi bien des déchets verts des communes que pour ceux des particuliers. Dans les petits villages du territoire il n'y a pas toujours d'employés communaux. Lorsqu'il y en a, ils venaient broyer les déchets verts de leurs communes avec les employés intercommunaux afin de les investir dans la démarche et former. Un calendrier a été mis en place et les agents se rendent sur les communes où les habitants préalablement inscrits pourront faire broyer leurs déchets verts à proximité de leur domicile.

Chaque commune met en place un espace dédié au dépôt des déchets verts où les habitants peuvent déposer de manière très ponctuelle leurs végétaux (l'idée étant d'éviter que ces zones ne deviennent des « décharges », il est convenu que les habitants ne pouvant pas venir le jour de broyage puissent déposer leurs végétaux le week end précédent le broyage).

Se rendre à la Déchetterie, représente pour certains jusqu'à 40km aller/retour. Avec l'achat du broyeur mobile sur remorque, l'idée était de réduire considérablement les distances (et les émissions de CO2) et offrir un service de proximité aux habitants.

Le broyat obtenu était proposé aux particuliers pour alimenter leur composteur, les inciter et les conseiller quant à la pratique du paillage. Ce broyat de qualité, exempt de plastique était aussi utilisé par la CCSB pour les composteurs collectifs dont elle assure le suivi et sur les espaces verts dont elle a la charge (exemple : sur la base de loisirs de la Germanette gérée par la CCSB).

Objectifs et résultats

Objectifs généraux

Réduire les quantités de déchets verts déposés en déchetterie :

L'objectif était de diminuer le volume des déchets verts stockés sur les déchetteries, de réduire les coûts de broyage et d'évacuation de la matière et de limiter le transport (évacuation par un prestataire).

Cela permettait également d'avoir un broyat propre et de qualité.

Retourner les résidus d'entretien de jardin au sol pour le nourrir (soit directement au sol soit via un processus de compostage en mélange avec les déchets alimentaires).

Résultats quantitatifs

Après un temps de démarrage, le projet a bien fonctionné la première année lorsqu'une personne dédiée s'en occupait. Puis la mayonnaise n'a pas bien pris car les habitants auraient souhaité que l'on vienne broyer directement chez eux (ils étaient quand même obligés de charger une remorque et de déplacer leurs végétaux). En outre, les communes ne se sont pas toutes emparées de cette opportunité.

Petit à petit les actions sur les communes en lien direct avec les habitants se sont donc arrêtées.

Aujourd'hui, le broyeur peut être mis à disposition des communes (facturation 26€ de l'heure comprenant le broyeur + un agent) de manière occasionnelle. La majeure partie du temps se sont les agents intercommunaux qui interviennent sur les communes qui s'en servent. L'outil est également bien utilisé sur la ZA de Val de Durance où le broyat obtenu est mis à disposition des professionnels de la zone ayant un composteur (restaurateurs) et sert aussi pour l'entretien des espaces verts en guise de paillage.

En bref et en chiffres sur l'année 2017 :

- 108h de broyage + déplacements
- 72h de broyage effectif dont 30 mercredis matins en déchetterie
- 13 sur les communes
- Environ 200m³ de broyat obtenu (printemps + automne 2017)
- L'équivalent de 11,5 semaines de travail en 0,7 ETP (280 heures)

Résultats qualitatifs

Initiative bien reçue par certaines communes qui ont par la suite elles-mêmes acheté un broyeur propre pour leurs communes.

D'autres communes par contre ne se sont pas emparées du projet. Avec le recul, il est fort possible que le projet ait eu lieu un peu trop tôt (2017) ... s'il avait lieu aujourd'hui (compte tenu notamment de la nouvelle législation sur les biodéchets), davantage de communes s'en empareraient très certainement.

A permis une prise de conscience des besoins de valorisation des biodéchets (et de l'interdiction des brûlages).

Prise de conscience pour l'EPCI de retravailler la prévention du brûlage et de la gestion de proximité voire même in situ, de la nécessité de formation des agents municipaux et intercommunaux.

Ce projet a permis une prise de conscience des enjeux de ré-emploi des végétaux in situ. Il a permis la rédaction d'un second projet (AAP déchets verts 2017 élargit à l'échelle de la nouvelle intercommunalité) grâce auquel des employés municipaux et intercommunaux ont pu être formés à la gestion in situ des végétaux et a vu les prémices de travail main dans la main avec des agriculteurs locaux pour du co-compostage en bout de champ.

Impulser une dynamique de compostage collectif : prise de conscience également de l'utilité des végétaux dans le processus de compostage a permis notamment de développer les installations de composteurs collectifs avec apports de broyat facilité par le broyage en interne.

Mise en œuvre

Achat du broyeur en novembre 2016

Cessions de broyage sur les communes et tous les mercredis matin en déchetterie de Serres au printemps et à l'automne 2017. Quelques cessions de broyage au printemps 2018 mais peu de demandes. Les prestations

étaient gratuites et donc trop coûteuse pour la Communauté de Communes pour pouvoir être pérennisées en l'état.

Choix donc de confier le broyeur au pôle « service aux communes » de la CCSB pour un usage à destination des communes (puis formation des employés communaux « accompagnement vers une évolution de pratiques en gestion des déchets verts » et rédaction d'un livret dans le cadre du second AAP).

Description de l'action

Planning

Achat du broyeur en novembre 2016

Cessions de broyage sur les communes et tous les mercredis matin en déchetterie de Serres au printemps et à l'automne 2017. Quelques cessions de broyage au printemps 2018 mais peu de demandes. Les prestations étaient gratuites et donc trop coûteuse pour la Communauté de Communes pour pouvoir être pérennisées en l'état.

Choix donc de confier le broyeur au pôle « service aux communes » de la CCSB pour un usage à destination des communes (puis formation des employés communaux « accompagnement vers une évolution de pratiques en gestion des déchets verts » et rédaction d'un livret dans le cadre du second AAP).

Moyens humains

0,20 ETP (320 heures) sur une année d'un agent technique + des heures de coordination, sensibilisation, communication par la chargée de mission.

La fusion des intercommunalités en janvier 2017 n'a pas favorisé la bonne mise en œuvre de ce projet puisque la refonte des services, les questions de budgets, la priorisation de certaines missions afin que le Pôle environnement de la nouvelle communauté de communes prenne ses marques, n'ont pas permis au projet déchets verts de voir le jour à hauteur des objectifs fixés. Il n'y a pas eu d'embauche spécifiquement pour cette action car suite à la fusion des EPCI, l'optimisation du travail des agents a permis à des agents non titulaires déjà en service au sein de la CCSB d'être missionnés sur cette tâche.

Moyens financiers

Moyens financiers

Soutien Ademe-Région Provence-Alpes Côte d'Azur

5000 € de salaire (agents en interne)

5000 € de prestation (sensibilisation et installation - compostage collectif ou en établissement)

500 € de communication

21 850 € broyeur sur remorque

Moyens techniques

Un broyeur sur remorque de la marque BUGNOT 55 type BVN56DIXL. Facile à transporter et efficace pour des branches jusqu'à 15 cm de diamètre, ce broyeur est bien adapté aux besoins des habitants du territoire.

Partenaires mobilisés

Ademe, Région, les communes du territoire, association Epluchures.

Facteurs de réussite

Que les communes soient motrices, motivées et relayent l'information de manière efficace.

Sensibiliser les différents publics à l'utilisation du broyat, valorisation de la matière, travailler sur le changement de comportement en amont. Prévoir des formations des agents communaux, intercommunaux et de la population à la gestion des végétaux sur site.

Difficultés rencontrées

Le coût de fonctionnement (un agent), alors que la prestation était gratuite, n'a pas pu perdurer une fois qu'il n'y avait plus de subventions en face.

Le manque d'engouement de certaines communes et habitants.

L'habitude du brûlage sur notre territoire rural, nécessité de plus de temps d'adaptation pour les habitants afin de changer les comportements.

La demande des habitants (notamment des personnes âgées peu mobiles) de venir broyer directement chez eux alors que ce n'était pas l'objet du projet (et pouvait faire concurrence aux professionnels des espaces verts du territoire).

Recommandations éventuelles

Même si l'action est subventionnée, penser à la possibilité de facturer la prestation dès le début car si c'est gratuit au démarrage et que cela coûte aux communes par la suite ça n'est pas très bien perçu et compris pas les communes et les habitants.

Pouvoir fédérer davantage les habitants grâce à une association locale de protection de l'environnement ou des relais d'informations dans les villages.

Se servir des nouvelles obligations réglementaires comme levier pour inciter les acteurs locaux.